

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*du jeudi 23 octobre 2008 – 18 heures*

Affiché le 27 Octobre 2008

**Etaient présents** : Mme Martine LIGNIERES-CASSOU, **Maire, Présidente** ; M. DUCHATEAU, Mme DENIS, M. FAUTHOUX, Mme LÉROU-POURQUÉ, M. LACLAU-LACROUTS, Mme LERBET-SERENI, M. BONIFACE, Mme CASTERA, M. MARBOT, Mme IRIART, M. LAVIGNOTTE, Melle MAZA, M. CANTON, **Adjoint au Maire** ; Mme RODDE, M. LACRAMPE, M. BORBON, Mme RAUCOULES, Mme HADIDA, Mme LAGREZE, M. PEDEUTOUR, Mme BERNARD, M. JUBAULT-BREGLER, M. MAISON, M. DARTIGOLLES, M. ISSEINI, Mme LABAT-CHAHID, M. DESCORPS, Mme ABOUSLEIMAN, M. de FONTENELLE, Melle BLED, M. BRIN, Mme BENSOUSSAN, M. PERES, Mme POUEYTO, Mme BOUSCAYROL, Melle WOLFS, Mme DELLA, M. URIETA, M. CASTY, M. ARRAOU, Mme LIPSOS-SALLENAVE, **Conseillers Municipaux**.

**Etaient représentés** : Mme CABANNES (qui a donné pouvoir à M. DUCHATEAU), Mme JUYOUX (qui a donné pouvoir à M. LACLAU-LACROUTS), M. HUERGA (qui a donné pouvoir à Melle MAZA), Melle ESPAGNAC (qui a donné pouvoir à Mme la Maire), M. LESTORTE (qui a donné pouvoir à M. PERES), M. BAYROU (qui a donné pouvoir à Mme POUEYTO), Mme MANESCAU (qui a donné pouvoir à M. CASTY).

**Secrétaire de séance** : Mme Simone RODDE

\*\*\*\*\*

- Ø Installation de Madame Claude DELLA dans ses fonctions de conseillère municipale en remplacement de Monsieur Patrice ESTANGUET, démissionnaire.
- Ø Communications de Madame la Maire :
  - Ligne Nouvelle à Grande Vitesse Sud-Europe Atlantique (LGV-SEA),
  - Situation des Haras Pau Gélous,
  - Forum – Section Paloise.

## ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes .

N°s	RAPPORTEURS	AFFAIRES
38	Mme DENIS	Voyage d'études à Perpignan – remboursement des frais des commerçants.
39	M. LACLAU-LACROUTS	Entretien des voies communales – signature d'une convention de service hivernal avec la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique.

**Avis favorable du Conseil Municipal.**

**AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

N <sup>os</sup>	AFFAIRES	VOTES
1	<p>Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p>	Adopté
2	<p>Installation de l'Ecole Supérieure des Arts et de la Communication à la Miséricorde : décision de principe.</p> <p>(Rapporteur : Mme LÉROU-POURQUÉ)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- arrête le principe de l'installation de l'Ecole Supérieure des Arts et de la Communication (E.S.A.C) dans les locaux de « la Miséricorde »</li> <li>- décide le principe de valorisation maximale du site actuel de l'école par la vente de la Villa Formose</li> <li>- et autorise Madame la Maire à entreprendre toutes démarches pour obtenir des subventions et participations d'un montant le plus élevé possible.</li> </ul>	Adopté

3	<p>Bibliothèque Numérique des Ressources des Pyrénées Occidentales (BNRP) : signature de la convention 2008-2011.</p> <p>(Rapporteur : Mme LÉROU-POURQUÉ)</p> <p>Par délibération n°16 du 17 Mars 2003, la Ville de Pau a adhéré à la Banque numérique du savoir d'Aquitaine (BnsA). Par ailleurs, par délibération n°52 du 10 Juin 2005, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la Ville à la Bibliothèque Numérique des Ressources Paloises (B.N.R.P.). Une convention de partenariat entre le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, le Musée National du Château de Pau, le Centre d'étude du protestantisme en Béarn, l'Institut Occitan, Mémoire Collective en Béarn, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées et la Ville de Pau a été signée le 17 Février 2005 pour permettre notamment au Musée des Beaux-Arts et au Musée Bernadotte de contribuer à l'enrichissement de cette bibliothèque numérique.</p> <p>Le Conseil Municipal autorise Monsieur André DUCHATEAU Adjoint au Maire, à signer une nouvelle convention BNRP avec les partenaires, auxquels se sont joints la Ville d'Orthez et la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, pour la mise en place de la 2<sup>ème</sup> phase (2008-2011) de constitution de la base des données, ayant pour objectifs de faire de la BNRP la base de référence sur la chaîne des Pyrénées et d'accroître les ressources proposées.</p>	Adopté
4	<p>Association Culturamérica – Demande de subvention exceptionnelle.</p> <p>(Rapporteur : Mme LÉROU-POURQUÉ)</p> <p>Le Conseil Municipal décide l'attribution, après signature d'une convention, d'une subvention complémentaire de 10 000 € à l'Association Culturamérica, afin de soutenir les actions engagées tout au long de l'année par l'association.</p>	Adopté

5	<p>S.E.M. d'Exploitation PAU-CULTURE : approbation des comptes de l'exercice 2007.</p> <p>(Rapporteur : Mme LÉROU-POURQUÉ)</p> <p>Le Conseil Municipal donne acte à Madame la Maire de la présentation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2007 de la SEM d'Exploitation PAU-CULTURE.</p>	<p>9 Contre et 3 Abstentions</p>
6	<p>Mutualisation et Réorganisation des services ville et agglomération de Pau.</p> <p>(Rapporteur : M. CANTON)</p> <p>Dans le cadre de la mutualisation et de la réorganisation des services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, le Conseil Municipal décide la mise en place d'une Direction Générale des Services commune à la Ville de Pau et à la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, d'une mission Développement Durable commune et d'une Mission d'Inspection générale et d'Audit commune.</p>	<p>14 Contre</p>
7	<p>Ecole Internationale des Sciences du Traitement de l'Information – Signature d'un bail emphytéotique – Décision de principe.</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p> <p>Le Conseil Municipal décide la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Ecole Internationale des Sciences du Traitement de l'Information (E.I.S.T.I.), en vue de la construction d'une école d'ingénieurs, sur les terrains communaux constituant l'assiette de l'ancienne cuisine centrale.</p>	<p>Adopté</p>

8	<p>Transfert de domanialité routière entre la commune et le département : approbation d'une convention.</p> <p>(Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve le transfert de domanialité routière à opérer entre la Ville et le Département des Pyrénées-Atlantiques comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>– la Ville apporte au Département la Rocade (soit 6,8 Km environ)</li> <li>– le Département transfère à la Ville les sections urbaines des anciennes routes nationales et des routes départementales 222, 943, 937 et 235 (soit 6,5 Km environ)</li> </ul> </li> <li>- et autorise Madame la Maire à finaliser et signer la convention correspondante.</li> </ul>	Adopté
9	<p>Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).</p> <p>(Rapporteur : M. BONIFACE)</p> <p>Le Conseil Municipal approuve le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), et décide de sa distribution aux 43 000 foyers palois, pour un montant de 4404,13 €TTC.</p>	Adopté
10	<p>Club Billère Handball : mise à disposition gratuite du Palais des Sports.</p> <p>(Rapporteur : M. FAUTHOUX)</p> <p>Le Conseil Municipal décide la mise à disposition gratuite du Palais des Sports en faveur du Club Billère Handball, à l'occasion de la rencontre Billère Handball – Dijon, prévue le vendredi 7 novembre 2008, dans le cadre de la 8<sup>ème</sup> journée de Championnat de France de Handball.</p>	Adopté

11	<p>Exploitation du Crématorium : présentation du rapport d'activité de l'exercice 2007.</p> <p>(Rapporteur : M. de FONTENELLE)</p> <p>Le Conseil Municipal donne acte à Madame la Maire de la présentation du rapport d'activité de l'année 2007 du délégataire de service public, la société Omnium Gestion Finance, qui exploite et gère le Crématorium de Pau.</p>	Adopté
12	<p>Casino de PAU : rapport annuel 2007 du délégataire, Pau Loisirs S.A.</p> <p>(Rapporteur : Mme RODDE)</p> <p>Le Conseil Municipal donne acte à Madame la Maire de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2006-2007 du délégataire de la gestion des jeux du Casino de Pau, Pau Loisirs S.A. (Groupe Tranchant).</p>	Adopté
13	<p>Distribution publique de Gaz : compte rendu annuel de concession -Exercice 2007.</p> <p>(Rapporteur : M. de FONTENELLE)</p> <p>Le Conseil Municipal donne acte à Madame la Maire de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2007 du délégataire de service public, Gaz Réseau Distribution France (GrDF).</p>	Adopté
14	<p>Concession de distribution publique d'électricité : compte rendu d'activité 2007.</p> <p>(Rapporteur : M. de FONTENELLE)</p> <p>Le Conseil Municipal donne acte à Madame la Maire de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2007 du délégataire de service public, Electricité Réseau Distribution France (ErDF).</p>	Adopté

15	<p>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable : exercice 2007.</p> <p>(Rapporteur : M. de FONTENELLE)</p> <p>Le Conseil Municipal donne acte à Madame la Maire de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2007.</p>	Adopté
16	<p>Association Tennis Club de PAU : approbation des comptes de l'exercice 2006-2007.</p> <p>(Rapporteur : M. DESCORPS)</p> <p>Le Conseil Municipal donne acte à Madame la Maire de la présentation des comptes de l'exercice 2006-2007 de l'Association Tennis Club de Pau.</p>	Adopté
17	<p>Budget principal : allocation en non-valeur de produits irrécouvrables.</p> <p>(Rapporteur : M. LAVIGNOTTE)</p> <p>Le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur un certain nombre de créances du budget général sur la période 2003-2007, pour un montant de 18 866,16 €</p>	Adopté
18	<p>Budget du service des Eaux : allocation en non-valeur de produits irrécouvrables.</p> <p>(Rapporteur : M. LAVIGNOTTE)</p> <p>Le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur un certain nombre de créances du budget annexe des eaux sur la période 2003-2007 pour un montant de 6281,30 €TTC.</p>	Adopté



19	<p>Eaux : renouvellement et extension du réseau de canalisations en fonte de diamètre compris entre 60mm et 150 mm et entre 150mm et 600mm avec reprise des branchements particuliers en plomb par des canalisations en PEHD – Marché à bons de commande au titre des années 2008, 2009 et 2010.</p> <p>(Rapporteur : M. CANTON)</p> <p>Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer les marchés relatifs au renouvellement et à l’extension du réseau de canalisations en fonte de diamètre compris entre 60mm et 150 mm et entre 150mm et 600mm, avec reprise des branchements particuliers en plomb, par des canalisations en PEHD (Polyéthylène Haute Densité), au titre des années 2008 à 2010.</p>	Adopté
20	<p>Eaux : entretien des sites de l’usine de production de Guindalos et du champ captant du puits d’Uzos – Marché à bons de commande au titre des années 2008, 2009 et 2010.</p> <p>(Rapporteur : M. BONIFACE)</p> <p>Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le marché relatif à l’entretien des sites de l’usine de production d’eau potable de Guindalos et du champ captant du puits de pompage d’Uzos, au titre des années 2008 à 2010.</p>	Adopté
21	<p>Location de véhicules et de matériels (6 lots) – Marchés à bons de commande au titre des années 2008 à 2010.</p> <p>(Rapporteur : Mme RODDE)</p> <p>Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer les marchés relatifs à la location de véhicules et de matériels, qui seront attribués par la Commission d’Appel d’Offres, au titre des années 2008, 2009 et 2010.</p>	Adopté

22	<p>Fourniture de canalisations, raccords et accessoires en fonte – Marché à bons de commande pour les années 2009-2010.</p> <p>(Rapporteur : Mme LAGREZE)</p> <p>Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le marché relatif à la fourniture de canalisations, raccords et accessoires en fonte, qui sera attribué par la Commission d'Appel d'Offres, pour les années 2009 et 2010.</p>	Adopté
23	<p>Location, installation et maintenance de journaux électroniques d'informations municipales : signature de l'avenant n°2 au marché 2005-145.</p> <p>(Rapporteur : Mlle MAZA)</p> <p>Le Conseil Municipal approuve la signature de l'avenant n°2 au marché n°2005-145 attribué à la société LUMIPLAN, pour la location, l'installation et la maintenance de journaux électroniques d'informations municipales. La modification concerne le changement de l'indice qui permet chaque année de réviser les prix de ces prestations.</p>	Adopté
24	<p>Acquisition et maintenance d'une laveuse à eau chaude.</p> <p>(Rapporteur : M. JUBAULT-BREGLER)</p> <p>Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le marché relatif à l'acquisition et à la maintenance, pour une durée de 3 ans, d'une laveuse à eau chaude, qui sera attribué par la Commission d'Appel d'Offres.</p>	Adopté

25	<p>Mise à la réforme et vente de véhicules et engins communaux.</p> <p>(Rapporteur : M. JUBAULT-BREGLER)</p> <p>Le Conseil Municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- autorise Madame la Maire à décider la mise à la réforme d'un lot de 50 véhicules et engins de la ville,</li> <li>- décide de procéder à la vente de ce matériel au plus offrant,</li> <li>- et autorise Madame la Maire à signer les documents relatifs à cette opération.</li> </ul>	Adopté
26	<p>Organisation d'une manifestation : « Pau fête le livre ».</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve l'organisation de la manifestation « Pau fête le livre » les 21, 22 et 23 novembre 2008,</li> <li>- fixe le tarif de location des stands par la Ville aux exposants à hauteur de 14 €TTC/m<sup>2</sup>,</li> <li>- autorise Madame la Maire à signer les conventions et contrats à intervenir avec les auteurs, artistes, groupes, compagnies théâtrales, intervenants divers, participant à la manifestation, pour le paiement de leurs interventions et prestations, et la prise en charge directe, ou le remboursement sur présentation de justificatifs, de leurs frais de transport, d'hébergement et de restauration,</li> <li>- autorise Madame la Maire à solliciter les participations financières du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques à hauteur de 2 500 €et du Conseil Régional d'Aquitaine à hauteur de 10 000 €et à signer le cas échéant les conventions à intervenir, avec ces partenaires pour l'attribution des aides,</li> <li>- et décide de réorienter la somme de 35 000 €sur le total de 63 000 €de la subvention versée à l'Association Salon du livre de Pau sur la manifestation « Pau fête le livre ».</li> </ul>	Adopté

27	<p>Orchestre de Pau – Pays de Béarn : lancement d’une étude.</p> <p>(Rapporteur : Mlle MAZA)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décide la réalisation d’une étude sur l’Orchestre de Pau – Pays de Béarn,</li> <li>- autorise Madame la Maire à passer le marché correspondant dans la limite de 30 000 €TTC,</li> <li>- et autorise Madame la Maire à solliciter les participations financières de l’Etat, du Conseil Régional d’Aquitaine et du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, à hauteur de 25% du coût total TTC de l’étude, dans la limite de 7 500 €chacun.</li> </ul>	Adopté
28	<p>Orchestre de Pau-Pays de Béarn : Cession des droits d’exploitation d’un concert à la Ville de Mourenx.</p> <p>(Rapporteur : M. MAISON)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décide de céder à la Ville de Mourenx le droit de représentation du concert BARBER : « Adagio pour cordes » et DVORAK : « Symphonie du nouveau monde » de l’Orchestre de Pau-Pays de Béarn, pour un prix de 13 500 €TTC</li> <li>- et autorise Madame la Maire à signer ce contrat de cession avec la Ville de Mourenx.</li> </ul>	Adopté
29	<p>Ecole Supérieure des Arts et de la Communication : voyage à Saint-Etienne – Prise en charge des frais des étudiants.</p> <p>(Rapporteur : M. LACRAMPE)</p> <p>Le Conseil Municipal décide la prise en charge par la Ville de Pau des frais de transport en bus dans le cadre du marché et des frais d’hébergement pour un montant de 1620 € pour la participation des étudiants en classe de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années de design graphique multimédia à la Biennale Internationale Design, qui aura lieu à Saint-Etienne du 26 au 29 Novembre 2008.</p>	Adopté

30	<p>Organisation de congrès – Demande de subvention.</p> <p>(Rapporteur : Mme DENIS)</p> <p>Le Conseil Municipal décide l’attribution d’une subvention de 3500 € à l’Association Colombophile, pour l’organisation, du 12 au 15 décembre 2008, du centenaire de l’association et la célébration du 25<sup>ème</sup> anniversaire de son jumelage avec la « Royale Colombe Joyeuse de Bruxelles »</p>	Adopté
31	<p>ANAMPARA – Demande de subvention d’équipement.</p> <p>(Rapporteur : M. BORBON)</p> <p>Le Conseil Municipal décide l’attribution d’une subvention d’équipement de 2 500 € à l’Association des Amis du Musée des Parachutistes (ANAMPARA), pour la remise en état et l’entretien des espaces d’exposition du Musée.</p>	Adopté
32	<p>Association « Théâtre Monte-Charge » - Demande de subvention exceptionnelle.</p> <p>(Rapporteur : Mlle MAZA)</p> <p>Le Conseil Municipal décide l’attribution d’une subvention exceptionnelle de 40 000 € à l’association « Théâtre Monte Charge » et autorise Madame la Maire à signer l’avenant à la convention financière avec cette association.</p>	Adopté

33	<p>Attribution de subventions à divers organismes au titre du Contrat Enfance Jeunesse – Solde.</p> <p>(Rapporteur : M. DUCHATEAU)</p> <p>Le Conseil Municipal décide l’attribution du solde des subventions allouées au titre du Contrat Enfance Jeunesse, pour un montant de 383 042 € répartis comme suit :</p> <p>Subventions au titre du volet Enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 105 865 € à l’Association Centre Joyeux Béarn (structure multi-accueil)</li> <li>- 13 637 € à l’Association pour la Petite Enfance</li> <li>- 19 800 € à l’Association A Petits Pas</li> <li>- 6 000 € à l’Association Les Trois Pommes</li> <li>- 10.000 € à l’Association Famille et Loisirs du Hameau (Centre de Loisirs Sans Hébergement maternel)</li> <li>- 22 843 € à l’Association des Usagers de la Pépinière (service Courte Echelle)</li> <li>- 79 509 € au CLAE Jean Sarrailh</li> <li>- 23 437 € à l’Association Animations Francas de Pau pour l’Enfance et la Jeunesse (Centre de loisirs de la Maison de l’Enfance Marancy )</li> </ul> <p>Subventions au titre du volet Jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 96 086 € à l’Association Famille et Loisirs du Hameau (Centre de Loisirs Sans Hébergement pré-adolescents 6-12 ans)</li> <li>- 15 865 € à l’Association Animations Francas de Pau pour l’Enfance et la Jeunesse (Maison du Jeu Coudères et Centre de Loisirs Sans Hébergement Coudères)</li> </ul>	Adopté
----	--	--------

34	<p>Attribution de subventions à divers organismes.</p> <p>(Rapporteur : M. DUCHATEAU)</p> <p>Le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions de fonctionnement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 800 € à l'Association COBATY PAU-BEARN</li> <li>- 2.010 € à la Fédération des Centres Sociaux des Pyrénées-Atlantiques</li> <li>- 625 € à l'Association SID'AVENIR</li> <li>- 300 € au Comité de quartier LAS BRANAS</li> <li>- 1.000 € à l'Association des Familles Pau, Billère, Lons et Pyrénées-Atlantiques</li> <li>- 1.500 € à l'Association Béarn Alzheimer</li> <li>- 1.000 € au Comité Départemental de Pétanque des Pyrénées-Atlantiques</li> </ul> <p>de subventions d'équipement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 38.000 € à la Structure d'Aide par le Sport-Loisirs (SAS Béarn)</li> <li>- 2.000 € à la MJC du Laiü</li> </ul> <p>et autorise Madame la Maire à signer la convention financière à intervenir avec l'association Structure d'Aide par le Sport-Loisirs, ainsi que l'avenant à la convention financière intervenue avec la MJC du Laiü.</p>	Adopté
35	<p>Attributions de subventions (ACCA SAINT-HUBERT et Bureau des élèves de l'Ecole Supérieure de Commerce de Pau).</p> <p>(Rapporteur : M. BONIFACE)</p> <p>Le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions de fonctionnement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.000 € à l'association ACCA Saint Hubert</li> <li>- et 510 € au bureau des élèves de l'Ecole Supérieure de Commerce de Pau,</li> </ul> <p>pour leur action de nettoyage réalisée dans le forêt de Bastard.</p>	Adopté

36	<p>Autorisation de mission dans l'exercice de mandats spéciaux.</p> <p>(Rapporteur : M. LAVIGNOTTE)</p> <p>Le Conseil Municipal autorise les déplacements à Londres et à Paris de Monsieur Jérôme MARBOT, Adjoint au Maire, dans le cadre du Concours Complet International 4 Etoiles, organisé au Domaine de Sers, et des sujets relatifs à la filière cheval à Pau.</p>	Adopté
37	<p>« Rencontres Locales : Acteurs Jeunesse » : Frais de restauration.</p> <p>(Rapporteur : M. DARTIGOLLES)</p> <p>A l'occasion des premières « rencontres locales : acteurs jeunesse », qui se dérouleront à la Maison de l'Etudiant sur le Campus Universitaire, le 7 novembre 2008, le Conseil Municipal décide la prise en charge financière sur le budget 2008, des petits-déjeuners pour l'accueil du matin, fournis par la cuisine communautaire et de 70 repas pour les participants au restaurant universitaire « la Vague ».</p>	Adopté
38	<p>Voyage d'Etudes à Perpignan – Remboursement des frais des commerçants</p> <p>(Rapporteur : Mme Madame Odile DENIS)</p> <p>Un voyage d'études a été organisé à Perpignan, du 21 au 22 octobre 2008, en raison des différentes actions que cette ville a mises en place, piétonnisation du quai Vauban, restructuration de la place du marché navette gratuite de centre-ville, vélos en libre service, nouvelle signalétique pour les commerces.</p> <p>Le Conseil Municipal autorise le remboursement des frais (1 nuit d'hôtel et 3 repas) du directeur de l'association Pau Commerces, du Président de l'Association des Halles ainsi que des 3 commerçants qui ont participé à ce voyage.</p>	Adopté



39	<p>Entretien des voies communales – Signature d’une convention de service hivernal avec la Direction Interdépartementale des Routes Atlantiques</p> <p>(Rapporteur : M LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décide la signature entre la commune et l’Etat, la Direction Interdépartementale des Routes Atlantiques (DIRA), de la convention de service hivernal, valable du 17 Novembre 2008 au 20 Avril 2009.</li> </ul> <p>Chargée depuis 2007 de la gestion de la RN 134, la DIRA propose de saler et déneiger, sans que ces interventions soient facturées à la Ville, des sections de voies communales (l’avenue Jean Mermoz entre le Parc Routier et le rond point du Souvenir Français, le boulevard Champetier de Ribes, l’avenue Gaston Phoebus entre le boulevard Champetier de Ribes et la rue d’Etigny et la route du Tunnel),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- autorise Madame la Maire à signer la convention fixant les modalités d’intervention de la DIRA.</li> </ul>	Adopté
----	--	--------

**- Séance levée à 20 H 40 -**

La Maire,

Martine LIGNIERES-CASSOU.